Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 085-218501443-20261005-05_10_2026_67-DE

République Française

MAIRIE DE MESNARD-la-BAROTIERE

Canton de Montaigu
(85500- Vendée)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq octobre à 20h00, salle de la mairie, le Conseil Municipal de la commune de Mesnard-la-Barotière, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Landry RONDEAU, à la suite de la convocation adressée le mercredi 30 septembre 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présent : 16 Votant : 19

Étaient présents	*RONDEAU Landry, PLUCHON Pierre, MORISSET Mary, MOREAU Lionel, SOULARD Olivier, BEIGNON Alexandre, BADREAU Medhi, BIZON-LIARD Virginie, DEVILLER Nathalie, GUILLET-HAROUDJ Nelly, PINEAU Audrey, Pineau Jérôme, TERRIEN Willy, JULIEN Fabrice, BLOUIN Emilie, JOBERT Elise,*
Absents excusés :	*BEAUNE Alexandra, GUIGNARD Stéphanie, VITALI Pierre*
Pouvoirs :	*BEAUNE Alexandra à RONDEAU Landry, GUIGNARD Stéphanie à SOULARD Olivier, VITALI Pierre à PLUCHON Pierre*
Secrétaire de séance :	*GUILLET-HAROUDJ Nelly*

N° 05-10-2026-67- AVENANT N°1 - MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UN NOUVEAU QUARTIER D'HABITAT DENOMME LES PREES DU CHÂTEAU

Monsieur le Maire explique que des modifications aux permis d'aménager sont à prévoir afin de permettre une surface cessible plus importante ces modifications entraînent une modification du marché de maitrise d'œuvre. Monsieur le maire informe le conseil que le cabinet JEANNEAU RIGAUDEAU SEYDOUX à changer de dénomination sociale à compter du 1er janvier 2026. Sa nouvelle dénomination est SELARL GEOMOTIS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU le code des marchés publics,

- **VU** le marchés conclus avec la société ATELIER DE L'AUBANCE, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre,6 Les Charbottières 49360 BRISSAC LOIRE AUBANCE des tranches considérés en application de la délibération n°13-05-2024-03 du 13 mai 2024

VU l'exposé des faits,

- **DECIDE** de conclure l'avenants n°1 de plus -value ci-après détaillée avec la société ATELIER DE L'AUBANCE, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre,6 Les Charbottières 49360 BRISSAC LOIRE AUBANCE :
 - Montant du marché initial : 81 662.50 € HT
 - Avenant n°1 – montant : **1 425** € HT
 Nouveau montant de marché **83 087.50 € HT**
- **PREND ACTE** du changement de dénomination social du cabinet JEANNEAU RIGAUDEAU SEYDOUX qui se nomme depuis 1er janvier 2026 SELARL GEOMOTIS.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'absence Madame la Première Adjointe à signer les avenants ainsi que tous les documents se rapportant à leurs exécutions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,	A Mesnard La Barotière, le 05 octobre 2026 Le Maire : L.RONDEAU Le secrétaire de séance *GUILLET-HAROUDJ Nelly*

MAIRIE DE MESNARD-LA-BAROTIERE (Vendée)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr (http://www.telerecours.fr).